# COMPTE-RENDU de la REUNION des COMITES de QUARTIERS

# Secteurs 2 et 3 : "PILON – BOURGADE – Les LICES SAINT-ANTOINE – Les CARLES – ZONE ARTISANALE"

# MARDI 9 OCTOBRE 2018 à 18 heures, salle Louis Blanc

# Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,

Mme CHAIX, adjointe, présidente suppléante du quartier n°2,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier 3,

Mme SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier n°3,

Mmes ANSELMI et SERDEJENIAN, adjointes,

M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué,

Mme GUERIN, conseillère municipale.

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

Lieutenant FELGEIROLLES, commandant la Brigade de Gendarmerie de St-Tropez,

M. COLIN-LALU, directeur de la police municipale.

M. ILBERT, agent des services techniques.

Mme ROSSO, ambassadrice du tri, Communauté de Communes,

Mme BOUCHET, coprésidente du quartier n°2.

Mesdames et Messieurs les administrés.

#### Excusée:

Mme GIRODENGO, conseillère municipale, présidente du quartier n°2.

M. GIRAUD ouvre la 21 ème session des Comités de Quartiers.

#### **ENVIRONNEMENT**

# Mme ROSSO rappelle les deux principes :

- le nettoiement est géré par la Ville
- la collecte des déchets par la Communauté de Communes.

Les deux prestations sont actuellement assurées par la société PIZZORNO.

Elle reprécise les consignes en matière de tri sélectif.

Par ailleurs, une nouvelle campagne de sensibilisation sera faite auprès des commerçants afin que ces derniers respectent les conditions de dépôt et de tri des déchets et cartons.

Une nouvelle campagne de distribution gratuite de composteurs est prévue les mercredi 17 octobre après-midi sur le parking du Port. Les administrés intéressés peuvent réserver ces équipements ou se rendre directement sur le site, au niveau du bureau d'accueil du parking.

En 2019, un nouveau marché sera en place. A cette occasion, la collecte en « porte à porte » sera étendue à SAINT-TROPEZ, sauf au niveau des impasses car les véhicules ne pourront pas effectuer de manœuvres. Dans ce cas là, les riverains seront invités à déposer leurs déchets, comme d'habitude, aux points de regroupement.

De plus, la proposition de mise en place de bacs enterrés et de points de collecte supplémentaires sera présentée aux élus d'ici la fin de l'année.

#### Dépôts de vêtements

Des informations sont demandées concernant les sites proposés pour le dépôt de vêtements.

Le lieu le plus proche à ce jour est celui de SINOPOLIS. Il y en a un également sur la commune de RAMATUELLE, au niveau du quartier de la Grangue.

Les administrés ont également la possibilité de déposer leurs effets auprès de La Croix-Rouge ou du Secours Catholique.

#### Campagne de communication concernant le tri

Certains administrés regrettent le manque de communication sur ce thème.

**Mme ROSSO** rappelle que SAINT-TROPEZ est difficile à gérer, comme toutes les communes touristiques. Un manque de répression est également constaté. Malgré trois collectes par jour en saison estivale, de nombreux débordements sont constatés quotidiennement.

Mme SIRI insiste sur le fait qu'un travail important a été réalisé auprès des commerçants, notamment par les responsables de l'association « Esprit Village ». La sensibilisation doit être renouvelée.

#### Mégots

Le problème des mégots jonchant le sol est une nouvelle fois déploré.

**M. GIRAUD** rappelle que ce fait relève du nettoiement des rues. A ce sujet, il passe la parole à **M. LESCA** qui annonce que prochainement, des cendriers seront mis en place à proximité des corbeilles à papier.

De plus, un système permettant d'arrêter les mégots se dirigeant vers les eaux du port va être également installé.

Parallèlement, un travail va être fait auprès de certains établissements afin qu'ils installent leurs propres cendriers. Il s'agit d'un travail de porte à porte réalisé avec le service de l'Environnement.

**M. GIRAUD** insiste sur le fait que la responsabilité des fumeurs est engagée. La verbalisation pourra être ordonnée si les résultats escomptés ne sont pas satisfaisants. Il s'agit d'un véritable problème de civisme.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'actuellement, le Gouvernement étudie la possibilité de mettre en cause la responsabilité des fabricants. Certaines villes envisagent cette procédure afin qu'une partie des frais relatifs à la collecte de ces déchets soit prise en charge.

# PANNEAUX PISTE CYCLABLE

Lors des dernières rencontres de mars, des administrés avaient demandé le renforcement de la signalisation concernant la circulation des cyclistes.

Afin de répondre à ces requêtes, des panneaux rappelant l'interdiction de circuler sur les trottoirs ont été installés au niveau du carrefour de la Bouillabaisse et du port du Pilon.

# PANNEAUX ENTREE de VILLE

De nouveaux panneaux indiquant l'entrée de ville ont été disposés à la Bouillabaisse et route de Sainte-Anne. Certains d'entre eux ayant été dégradés ou volés, il a été décidé de renforcer leur tenue par la pose en façade d'un panneau en plexiglass et de les positionner en hauteur, pour d'autres, pour ne pas être dérobés.

#### **RUE BERNY**

Des travaux ont été réalisés. Ils consistaient à :

- réhabiliter les réseaux d'assainissement,
- créer un réseau d'eau pluvial,
- enfouir les lignes électriques, téléphoniques et d'éclairage public,
- terminer ces aménagements par la pose d'un dallage en pierre naturelle.

#### Au total:

- 325 m<sup>2</sup> de dalles posées,
- 600 mètres linéaires de fourreaux,
- 275 mètres linéaires de canalisations,
- 280 m² de déblais évacués.

Montant total: 446.000 € TTC

Début décembre, la poursuite des travaux de réseaux sera entamée sur les rues des Charrons et Grenouillère. Un courrier sera adressé aux riverains lorsque la date fixe d'intervention sera arrêtée.

Les coûts estimés sont les suivants :

Rue des Charrons : 305.000 € TTC Rue Grenouillère : 175.000 € TTC

Les travaux de pavage débuteront au 1er trimestre et dernier trimestre 2019.

**M. GIRAUD** profite de cette occasion pour annoncer qu'un riverain de la rue des Charrons a suggéré à la ville de créer un plateau au niveau de la rue Allard, permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite ou mamans avec poussettes de relier le quai Péri à cette ruelle avec facilité et sécurité. Cette proposition est en cours d'étude et devrait vraisemblablement être réalisée.

# CARREFOUR des CARLES

La phase 1 du réaménagement du site est achevée. La ville a pris à sa charge la création du trottoir.

La deuxième phase, concernant le côté opposé, sera bientôt lancée.

#### **BASE NAUTIQUE**

La base a fait l'objet d'aménagements pour la saison estivale :

- plus de matériels nautiques (bateaux, planches à voile, paddles, ...),
- un environnement plus agréable,
- une sensibilisation aux enjeux de la préservation de la mer et de l'environnement,
- des tarifs plus accessibles.

Ces nouveaux équipements ont permis d'offrir plus d'activités aux usagers de tous niveaux et de recevoir dans de meilleures conditions l'événement HYDROCONTEST.

#### **HYDROCONTEST**

Il s'agit d'un rassemblement de futurs ingénieurs et architectes du monde entier autour d'une problématique commune : transporter plus, plus vite, en consommant moins d'énergie.

Cette année, 32 équipes étaient inscrites, représentant 15 nationalités.

Les valeurs essentielles portées par cette compétition sont les suivantes : solidarité, respect, innovation, engagement, protection de l'environnement.

Les phases de qualification se sont déroulées dans la baie des Canoubiers, la finale s'est tenue dans les eaux du Vieux Port.

# ECOLE MUNICIPALE des SPORTS Centre de Loisirs des jeunes

Quelques informations sur cette structure municipale:

Juillet : 113 inscriptions Août : 114 adhésions

Ouverture du site de 9 h à 17 h 30 du lundi au vendredi

Enfants âgés de 10 à 12 ans, en majorité Une moyenne de 30 à 70 enfants par jour.

L'équipe pédagogique est constituée de la façon suivante :

- 1 éducateur sportif
- 1 agent (brevet animation) + permis bateau
- 1 agent (brevet natation + animation)
- 2 agents (brevet natation) + permis bateau

# Les animations proposées :

- tennis de table (jeux et tournois)
- baby-foot (jeux et tournois)

- tir à l'arc (concours)
- chasse au trésor
- jeux journaliers (quiz, épervier, béret, jeux de cartes, loup-garou ...).

Activités nautiques (encadrées par un sauveteur secouriste), à la fois dans le chenal réservé et en mer :

- paddle,
- canoë.
- sorties bateau,
- activités à l'école de voile (paddle géant 10 personnes),
- concours de plongeons au quai.

# Activités ponctuelles 2018 :

12 juillet : jeux de la Saint-Pierre

25 juillet : baptême de plongée et randonnée palme-masque-tuba. Cette activité a été organisée avec l'USECAN (plongeurs de la DCNS) et l'Observatoire Marin

9 août : challenge « Laurence FOURQUET » : activité interrompue par cause d'orage.

Deux fois dans le courant de l'été un biathlon a été organisé (nage et tir à l'arc).

#### STADE d'HONNEUR

#### Le projet :

- -démolition des vestiaires, sanitaires, pelouse, tribunes et espaces de stockages existants.
- -création d'une pelouse synthétique de niveau 4,
- -d'une tribune de 300 places assises et coursives et accès PMR.
- -de locaux sportifs comprenant les vestiaires et sanitaires des joueurs locaux et visiteurs, ainsi que ceux des arbitres et délégués,
- -d'une infirmerie et du local anti-dopage,
- -d'un club-house intégrant le bureau de l'UST Football,
- -de la billetterie, de la loge du gardien et de la buvette au niveau de l'entrée (au même endroit qu'actuellement),
- -selon la réglementation, des stationnements obligatoires seront situés dans l'enceinte du stade : bus des joueurs visiteurs, véhicules des officiels, de secours.

Coût estimatif: 1.990.000 € HT

Monsieur le Maire précise que pour des raisons sanitaires et olfactives, la pelouse reposera sur des billes de liège.

Le problème à régler est celui du stationnement. En effet, il a été décidé de ne pas réaliser de parking souterrain sur le site, ce dernier revenant très cher et sa rentabilité étant nullement garantie. Peut être, à terme, il y aura la possibilité de créer du stationnement dans le quartier.

Des questions sont posées sur le choix des matériaux retenus pour la réalisation du mur d'enceinte, ainsi que sur les éventuelles subventions obtenues.

M. GIRAUD se fait l'interprète de l'architecte du projet qui justifie ce choix pour des raisons de modernisme.

**Monsieur le Maire** informe les participants qu'à ce jour, le financement du projet est budgétisé à partir des finances communales. Des subventions seront toutefois sollicitées auprès de la Région et du Département.

# COMPLEXE SPORTIF du MOULIN BLANC

La réhabilitation du site se déroulera de la façon suivante :

#### Phase 1:

- -démolition des vestiaires, sanitaires et espaces de stockages existants et réhabilitation du hall d'accueil,
- -création d'un nouveau hall et d'espaces nécessaires au fonctionnement des salles du COSEC, de 2 salles de squash, d'un club-house et d'un dojo.

#### Phase 2:

- -création d'une salle de musculation et d'une salle de boxe,
- -habillage des façades existantes des salles du COSEC.
- -aménagements extérieurs.

Les travaux à réaliser par la Commune seront les suivants :

- -aménagements extérieurs, cheminements et auvents.
- -création des plateformes de stationnements.
- -réaménagement des parkings existants.

Le coût de la première phase (DOJO, squash et club-house) : 1.985.700 € HT.

**M. LESCA** précise que le concours d'architectes est lancé depuis lundi 8 octobre afin de retenir le candidat.

Des précisions sont demandées concernant la réfection, à cette occasion, des vestiaires actuels vétustes.

Cette réhabilitation sera certainement réalisée lors des travaux

# REGROUPEMENT des ECOLES

Il convient de rappeler que depuis 2009, il n'y a plus qu'une seule école primaire à Saint-Tropez, positionnée sur deux sites.

Avec la diminution régulière des effectifs, il est aujourd'hui, malheureusement, possible de regrouper les élèves sur le site de l'école des Lauriers.

Afin de maintenir le niveau de confort actuel, quelques travaux de réaménagement et d'agrandissement vont démarrer dans les prochains mois, afin qu'à la rentrée 2019, élèves et corps enseignant soient accueillis dans les meilleures conditions.

Il est une nouvelle précisé qu'aucun projet n'est à l'étude quant au devenir du bâtiment de l'école Louis Blanc.

# CAISSE d'EPARGNE

Depuis janvier 2001, la Caisse d'Epargne et la Ville sont liées par deux baux emphytéotiques de 99 ans portant sur :

- le bâtiment occupé par la Ville, place de l'Hôtel de Ville, propriété de la Caisse d'Epargne : 298 m²
- le bâtiment occupé par la Caisse d'Epargne, place du XVe Corps, appartenant à la Ville : 215 m²

Un projet d'échange des bâtiments en pleine propriété, par résiliation des baux, a été acté par délibération le 1<sup>er</sup> février 2018.

La soulte au profit de la Ville de 2.520.000 € permettra notamment la construction d'un nouveau dojo et de deux salles de squash au COSEC.

Les associations logées aux « anciens docks » ont été délocalisées dans des locaux municipaux. Le service « exploitation » partage désormais les bureaux de l'ancien tribunal, rue Gambetta, avec la Direction de la Culture.

La Caisse d'Epargne a déposé un permis de construire le 4 juillet 2018.

L'acte d'échange interviendra à la purge de ce dernier.

# **ANCIENS ABATTOIRS**

Construit en 1876, le bâtiment a servi de lieu d'abattage jusqu'en 1967, avant de devenir la ferronnerie de la Ville jusqu'en 2003.

Il a été décidé de donner ce bâtiment à bail à construction par délibération du 6 juillet 2017.

#### Le bail prévoit :

- à titre principal, la réhabilitation du site dans les règles de l'art permis de construire du 30 mai 2017,
- à titre subsidiaire, la réservation d'un espace culturel mis à disposition de la commune, comprenant le rez-de-chaussée et le jardinet.

L'échéancier des travaux est le suivant :

Novembre 2017 : démolition – nettoyage – évacuation

Décembre 2017 à mars 2018 : reprise en sous-œuvre consistant à recréer le planche du RDC et du R+1, à consolider la façade existante, rénover la toiture, la corniche et créer un bassin

Mars 2018 : pose des menuiseries extérieures

Avril à juin 2018 : réseaux intérieurs de climatisation et d'électricité, préparation des extérieurs et travaux de plâtrerie

Juin à juillet 2018 : rénovation des façades et installation de l'escalier en métal Septembre à octobre 2018 : chape et pose du revêtement en pierre intérieur et extérieur

Novembre 2018 : peinture et appareillages sanitaire, électrique, cuisine ...

Le projet devrait être achevé pour la fin de l'année 2018.

Les travaux pris en compte par la Ville :

- enlèvement du câble EDF existant sur la façade, enfouissement de celui-ci sur une longueur de 27 mètres avec réfection du trottoir à l'identique,
- séparation des circuits et déplacement de notre compteur électrique (éclairage public, arrosage automatique et feux tricolores de la nouvelle entrée du parking du Port).

Monsieur le Maire tient à préciser que ce bail n'autorise aucune propriété commerciale.

Des expositions pourront être organisées au rez-de-chaussée du bâtiment, permettant ainsi de soulager les réservations du lavoir Vasserot.

# REQUALIFICATION de l'ENTREE de VILLE

Du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à fin avril 2019, la tranche ferme du projet sera réalisée. Elle concerne :

- le square de Lattre de Tassigny,
- la traverse du Marbrier,
- le carrefour rue du 11 novembre 1918 et avenue du 8 mai 1945.

Le chantier comprendra la réhabilitation des réseaux souterrains, la réfection des revêtements de sol, la signalisation, l'éclairage public, le mobilier urbain.

Le coût estimatif s'élève à 2.600.000 € TTC.

Du 8 octobre 2019 à début février 2020, se déroulera la tranche optionnelle. Elle portera sur l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945, entre l'ilot paysager de la rue du 11 novembre et l'entrée du parking du Port. Les mêmes prestations seront réalisées.

Le coût estimatif de cette phase s'élève à 727.000 € HT

Il est à noter qu'un nouveau plan de circulation important et contraignant sera mis en place à l'occasion des travaux. Le projet sera arrêté durant la braderie et les fêtes de fin d'année.

# GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Par délibération du 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire a adopté le premier plan d'actions 2019-2026.

Ces travaux concernent notamment l'implantation et la gestion :

- d'enrochements,
- d'épis,
- de brise lames,
- de géotextile,
- d'éco-plage,
- de dragages,
- des stocks sédimentaires, sous réserve que ceux-ci soient destinés à réalimenter les plages en déficit.

Pour SAINT-TROPEZ, ce plan intègre deux opérations de protection :

- du cimetière.
- de la plage des Canebiers.

Une taxe spécifique de 19 € par foyer fiscal et par an est prévue pour contribuer à ces actions.

#### COURSE « SAINT-TROPEZ CLASSIC »

Il est rappelé que cette course de grande renommée se déroulera le dimanche 21 octobre, en matinée.

A cette occasion, des dispositions d'interdiction et de déviation de la circulation seront mises en place.

#### LA PAROLE aux ADMINISTRES

# JARDIN d'ENFANTS PLACE du XVe CORPS et ESCALIER LE JOUXTANT

Cet escalier, très fréquenté, ne permet pas son utilisation par les personnes à mobilité réduite, chargées ou mamans avec poussettes. Pour rejoindre le haut de la place, il faut se diriger vers le manège et faire ainsi un grand détour. Il est demandé d'étudier la possibilité de créer un accès.

Cette suggestion sera étudiée.

A cette occasion, il est noté que ce site, réservé aux enfants, mériterait d'être amélioré et ombragé. Il est de plus régulièrement fréquenté par des adolescents ou autres personnes qui n'ont rien à y faire. Certains enfants, sous le contrôle de leurs parents, s'y soulagent également.

# **OUVERTURE de l'IMPASSE des CONQUETES**

Afin de ne pas pénaliser les enfants de l'école Louis Blanc, ce projet se concrétisera une fois que les deux écoles seront regroupées sur le même site. En effet, cette ouverture empiètera sur le terrain de sport qui sera de fait détruit.

# **DALLAGE AVENUE GENERAL LECLERC**

Ce pavage, mise en place à l'occasion de la dernière réfection de la voie, il y a plusieurs années, est difficilement praticable. Des aménagements sont demandés.

MM. GIRAUD et HAUTEFEUILLE reconnaissent que ces dalles sont en très mauvais état et génèrent de nombreuses chutes. La seule solution serait de procéder à leur remplacement, ce qui n'est pas programmé pour l'instant.

# VITESSE et STATIONNEMENT ENTREE et SORTIE de VILLE

De nombreux véhicules empruntent les avenues Général Leclerc et de Gaulle à grande vitesse, des contrôles sont demandés.

**Monsieur le Maire** confirme que des contrôles de police sont réalisés, ainsi qu'au niveau de la rue Allard. Il a toutefois été constaté que ces opérations doivent être de courte durée car sinon des signalements sont faits et les effets escomptés annulés.

Devant le nombre de contrevenants et l'impossibilité de contrôler tous les sites, il faudra certainement arriver à la verbalisation par l'intermédiaire des caméras de vidéosurveillance.

De plus, les riverains et administrés constatent et déplorent quotidiennement le stationnement de véhicules au niveau de la station du Pilon. Entre la vitesse et le manque de visibilité engendrée par ce stationnement, il est très dangereux pour les piétons de traverser. La mise en place d'un ralentisseur est souhaitée.

**M. HAUTEFEUILLE** souhaite qu'il y ait une entente entre l'ensemble des riverains du secteur car ce type d'équipement peut être générateur de nuisances sonores. L'installation d'un plateau-ralentisseur pourra être étudiée de préférence.

Les riverains rappellent que tous les vendredis soirs, des administrés se rendant au lieu de culte situé face à la station essence du Pilon stationnent leurs véhicules sur les trottoirs ou sur la voie de circulation, en toute impunité. Il en est de même pour les camions de livraisons. De plus, ce site génère d'importantes nuisances sonores.

Des dispositions répressives sont demandées dans un souci de sécurité et de quiétude du quartier. La mise en place d'un feu détecteur est également proposée.

**M. LESCA** explique que cette dernière solution ne peut être retenue car les feux tricolores disposés le long de la voie Général de Gaulle font l'objet d'une synchronisation.

# **COLLECTE des DECHETS**

Dans le cadre des travaux de requalification de l'entrée de ville, il est demandé si des bacs enterrés destinés à la collecte des déchets sont prévus au niveau du square de la Croix de Fer.

M. HAUTEFEUILLE précise que ces équipements seront créés à l'extrémité de la place Blanqui. Le site a été défini car il facilite la collecte par les véhicules. Il rappelle à cette occasion que cette compétence relève de la Communauté de Communes mais que les équipements sont à la charge de la Ville.

# **CHEMIN des TAMARIS**

Quotidiennement, des véhicules stationnent de façon gênante dans le secteur, sans aucune verbalisation.

**M. GIRAUD** rappelle qu'il convient de téléphoner à la Police Municipale lorsque des dysfonctionnements sont constatés afin que des interventions rapides soient réalisées.

#### **ROUTE des PLAGES**

La dangerosité du cheminement des piétons sur cette voie est une nouvelle fois signalée compte tenu du stationnement anarchique constaté quotidiennement sur les bas-côtés.

De même, la visibilité des administrés désirant rejoindre la voie de circulation s'en trouve réduite. La mise en place de dispositifs permettant d'interdire le stationnement à certains endroits est demandée.

**M.** HAUTEFEUILLE rappelle que depuis les trois dernières années, de nombreuses balises ont été disposées à des points stratégiques. Une visite sur place sera programmée afin de compléter ces installations si nécessaire.

### **CHEMIN de BESTAGNE**

Le même problème est rencontré au niveau de l'entrée de ce chemin. Une rencontre sur place est demandée pour tenter d'améliorer la situation.

Un rendez-vous sera organisé.

#### **CHEMIN SAINT-ANTOINE**

Là aussi, la circulation des piétons est dangereuse. Il est rappelé que cette voie, très étroite, ne dispose pas de trottoir.

**M. GIRAUD** rappelle que des coussins berlinois ont été mis en place, ainsi que des panneaux limitant la vitesse et des balises empêchant le stationnement à certains endroits critiques. Malgré tous ces dispositifs, il est toujours périlleux de s'y aventurer à pieds.

# **VEGETATION DEBORDANTE**

Sur la route des plages, à proximité du stade, des cyprès empiètent sur la bande réservée aux piétons. Une intervention est demandée.

# **CHEMIN des CONQUETTES**

Les problèmes de stationnement anarchique le long du trottoir, côté gauche et de présence de rongeurs sont toujours constatés. Aucune amélioration n'a été relevée.

**Monsieur le Maire** rappelle que des interventions de dératisation ont été réalisées de façon plus soutenue. Si nécessaire, des opérations ponctuelles viendront renforcer le dispositif.

### SITE PIZZORNO

Les opérations de récupération du verre sont très souvent réalisées le dimanche matin, à 6 heures. Le voisinage en est fortement gêné. Une attention particulière doit être portée sur cette action.

La société sera sensibilisée à ce sujet.

#### **BATEAUX de CROISIERES**

Des précisions sont demandées concernant les autorisations délivrées à ces bateaux qui créeraient des problèmes au niveau des herbiers de posidonies.

**Monsieur le Maire** précise que la présence de ces bâtiments est gérée par la Préfecture Maritime. A sa connaissance, il n'existe aucune réglementation qui limite leur taille. Le seul contrôle est celui de l'accastillage des bateaux à quai.

Il est rappelé que d'une façon générale, les élus ne souhaitent pas accueillir des bateaux de plus de 1000 passagers en période estivale, mais uniquement sur les ailes de saison. Les bateaux de plus petite capacité sont générateurs d'importantes retombées économiques pour le village.

**Monsieur le Maire** informe les participants que ces bateaux ne s'ancrent pas. Ils disposent de systèmes de giration automatique qui les stabilisent et n'ont donc pas d'effets sur les posidonies.

# MUR SECTEUR DE L'HOTEL de la PINEDE

A l'appui de photos, **M. GIRAUD** évoque le problème de l'éboulement de ce mur. Il s'agit de gravats très anciens. Cet état de fait ne résulte aucunement des travaux réalisés actuellement par cet hôtel.

Monsieur le Maire précise que cette démolition résulte de l'érosion côtière. Il sera reconstruit mais en fonction des règles d'urbanisme et à trois mètres en retrait.

# FERMETURE du LOTISSEMENT des CARLES

Des précisions sont demandées concernant la mise en place de portails au niveau des accès de ce lotissement.

M. HAUTEFEUILLE rappelle qu'il s'agit d'un lotissement privé qui va en effet prochainement être fermé à la circulation des piétons. Cette décision a fait l'objet d'un vote, en juin dernier, lors de l'assemblée générale des copropriétaires.

**Monsieur le Maire** regrette vivement cette décision. Il constate que SAINT-TROPEZ est en train de changer en raison de nombreuses mutations immobilières. Les nouveaux propriétaires n'ont pas la même perception de vie. La municipalité ne peut malheureusement pas intervenir au niveau de cette fermeture.

# **CIRCULATION CHEMIN des AMOUREUX**

Des habitants du quartier, confrontés à la circulation à grande vitesse des véhicules poids lourds, souhaitent limiter leur circulation.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un problème général de la circulation des forts tonnages sur les routes de la commune. Il y a quelques années, des tentatives pour faire changer la réglementation ont été expérimentées. La mise en place d'un plan de circulation concernant ces gros engins avait été mise en place. L'ensemble des entreprises tropéziennes concernées par ces dispositifs s'est insurgé.

Il est précisé que si les gros véhicules font l'objet d'une interdiction, ils seront remplacés par des plus petits camions qui augmenteront ainsi le trafic.

#### DALLAGE NOUVEAUX PROGRAMMES SOCIAUX

Les dalles mises en place à la création de ces ensembles de logements sont source, depuis le début, de chutes et de casse. De plus, leur entretien au karcher contribue à les rendre glissantes.

M. HAUTEFEUILLE a pu constater ces problèmes de conception, les plots supportant les dalles étant sous dimensionnés. Des interventions ponctuelles de remplacement des dalles endommagées sont réalisées mais le problème reste. Il est rappelé que c'est la Ville qui procède aux interventions car les travaux de construction ont fait l'objet d'une « réception » même si des réserves ont été émises.

# **AVENUE PAUL ROUSSEL**

Dans ce secteur également, des pointes de vitesse excessives sont relevées. Ces comportements sont générateurs de danger et de nuisances sonores. Les riverains souhaitent l'installation de ralentisseurs.

**M. GIRAUD** rappelle que ces dispositifs créent d'importantes nuisances sonores. Quant à la signalisation routière limitant la vitesse, elle est en place et conforme à la réglementation.

# **NETTOYAGE CHEMIN des TAMARIS**

Des dispositions municipales sont prises afin que tous les troisièmes jeudis du mois, les véhicules de cette voie soient retirés pour permettre le nettoiement.

A l'expérience, les riverains souhaitent que ce dispositif soit annulé, ne trouvant pas nécessaire d'enlever les voitures pour réaliser cette opération.

M. GIRAUD informe les demandeurs que si l'ensemble du quartier est d'accord, la mesure pourra être levée. Il est toutefois nécessaire d'obtenir un écrit des riverains dans ce sens.

Ce dossier est à revoir.

#### **RUE QUARANTA**

#### Emplacement « livraison » :

Le problème lié à l'occupation quotidienne de l'emplacement « livraison » n'est toujours pas réglé. Cet emplacement est systématiquement occupé par des véhicules « ventouses ». De ce fait, les livreurs doivent effectuer leur travail en stationnant leurs véhicules au milieu de la voie de circulation.

**Mme SIRI** informe les participants que normalement, la libération de cet emplacement doit être respectée. Compte-tenu des problèmes récurrents rencontrés dans le secteur, il est évident que l'ensemble des dispositions prises doit être revu en fonction de la mutation de cette voie et de son nouvel essor.

#### Location du lavoir Vasserot :

Des précisions sont demandées par les riverains concernant le stationnement de véhicules au droit du lavoir en période d'occupation.

**M. GIRAUD** confirme que la location du site n'octroie aucunement le stationnement devant. Seuls les chargements et déchargements sont autorisés.

## Entretien des bas côtés :

Il est demandé aux services municipaux, en charge du débroussaillement des trottoirs, d'intervenir régulièrement de façon à retirer les herbes folles.

## **NETTOIEMENT des VOIES**

D'une façon générale, les administrés souhaitent que la société PIZZORNO, en charge du nettoiement des voies, intervienne moins souvent mais de façon plus sérieuse. Il est trop souvent constaté la rapidité d'intervention des agents pour un résultat médiocre.

#### **PLAGE du PILON**

Si l'entretien de la plage est reconnu et apprécié, il n'en est pas de même pour la bande de végétation se trouvant en limite du sable et des propriétés. Certains endroits, très fournis, servent de lieux de soulagement ou de décharge. Il est demandé une intervention régulière.

#### **COMPTEUR « LINKY »**

Les administrés souhaitent connaître la position de la Ville au niveau de la prochaine installation de ce nouveau compteur électrique.

Monsieur le Maire précise que les élus n'ont aucun pouvoir décisionnaire à ce sujet.

# CONCLUSION

Monsieur le Maire clôture cette séance d'échanges, jugée toujours intéressante.

Il rappelle, comme le dit régulièrement M. GIRAUD, qu'il ne faut pas hésiter à contacter les services municipaux en temps réel. Une réunion de Cabinet se tient dans son bureau tous les lundis matins. A cette occasion, un point est fait sur les sujets importants et les signalements.

Il incite les administrés à continuer à participer à ces rencontres au cours desquelles les échanges se font librement.

La séance est levée à 20 heures.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD